

## LA PROFESSION DE SAGE-FEMME

*Cette déclaration de principe a été élaborée par le Comité exécutif de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) et approuvée par son Conseil. Elle remplace la déclaration de principe N° 66 du mois de septembre 1997.*

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) appuie la poursuite des mesures entreprises pour faire de la profession de sage-femme, au Canada, une profession réglementée, financée par les deniers publics et donnant accès à la pratique en milieu hospitalier.

### **FORMATION**

La SOGC propose que des programmes de formation des sages-femmes, menant à l'obtention d'un diplôme, soient mis sur pied et incorporés aux programmes des collèges et universités du Canada. La SOGC continue d'appuyer la poursuite des programmes d'évaluation et d'agrément des sages-femmes déjà en cours. Les sages-femmes autorisées pourront devenir membres de la SOGC et participer aux programmes de perfectionnement professionnel offerts par la Société.

### **CHOIX DU LIEU DE L'ACCOUCHEMENT**

La SOGC reconnaît et souligne l'importance de donner aux femmes et à leur famille la possibilité de choisir le milieu dans lequel la naissance se déroulera. De plus, la SOGC reconnaît que les femmes continueront de choisir le milieu dans lequel elles souhaitent accoucher. Ainsi, toutes les femmes doivent être informées des risques et des avantages liés au choix du lieu de l'accouchement, et être conscientes des limites que leur choix impose en matière de soins de santé. La SOGC appuie la pratique fondée sur les données probantes et encourage la poursuite de recherches visant à assurer un milieu sécuritaire pour tous les accouchements.

### **INTÉGRATION DES SAGES-FEMMES DANS L'ÉQUIPE DE SOINS DE SANTÉ**

La SOGC est d'avis que les sages-femmes doivent devenir membres à part entière des équipes de soins de maternité dans leur localité et dans les hôpitaux. Les hôpitaux et les organismes régionaux de santé responsables des soins maternels et néonataux doivent continuer d'élaborer des stratégies visant la mise en œuvre de cette intégration, en consultation avec les sages-femmes et autres parties prenantes.

Ces stratégies doivent être clairement définies et comprendre ce qui suit :

1. Des mécanismes d'accès aux ressources et aux établissements de soins de santé, notamment en ce qui concerne les analyses de laboratoire, l'échographie et la prescription de médicaments.
2. L'élaboration de politiques et de procédures assurant l'intégration harmonieuse, en ce qui concerne les services offerts aux patientes, de l'apport des sages-femmes et de celui des autres fournisseurs de soins obstétricaux.
3. Une rémunération adéquate pour les services de consultation des sages-femmes.
4. L'intégration des résultats (maternels et périnataux) de la pratique des sages-femmes dans les programmes existants d'assurance de la qualité et dans les statistiques.
5. La participation des sages-femmes aux comités traitant des questions maternelles et néonatales.
6. L'élaboration de politiques pour le traitement des plaintes et des questions liées au rendement.
7. Des mécanismes visant à assurer la liaison entre les organismes et associations qui régissent la pratique des sages-femmes et ceux qui régissent les autres professions du domaine de la santé.
8. L'élaboration de normes de conduite pour les sages-femmes.
9. La mise en place, pour les sages-femmes, d'une protection adéquate contre les erreurs professionnelles.

### **CONCLUSION**

La SOGC croit que l'intégration des sages-femmes dans l'équipe de soins obstétricaux fait partie intégrante de la poursuite de l'excellence en ce qui concerne les soins de maternité offerts aux Canadiennes et à leur famille, conformément aux objectifs de notre organisme. À cette fin, nous travaillons à l'élaboration et au maintien de normes de formation et de mécanismes supérieurs visant l'intégration de la profession de sage-femme à la structure actuelle des soins de santé offerts aux mères et aux nouveau-nés. La SOGC encourage la création de liens et de rapports interprofessionnels entre les sages-femmes et les autres professionnels de l'obstétrique, dans le but d'assurer l'excellence des soins de santé offerts aux mères et à leurs bébés.

### **Key Words**

Midwifery, birthing, maternity care team

J Obstet Gynaecol Can 2003;25(3):240.